



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

**EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCÈS AU CORPS
DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES**

SESSION 2009

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2 DU 3 SEPTEMBRE 2009

ÉTUDE DE CAS

**OPTION :
VÉHICULES –
ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION**

L'usage d'une calculatrice de poche est autorisé (standard, programmable ou alphanumérique) à condition qu'elle soit autonome et qu'elle ne comporte pas de dispositif d'impression, ni de dispositif externe de stockage d'information (cassettes, bandes magnétiques, etc...).

Les notices de fonctionnement ne sont pas autorisées.

Pour la partie Véhicules, les deux feuillets de couleur saumon référencés TMD 13 et ESH 13 en fin de dossier sont à rendre avec la copie, sans aucune indication nominative.

Durée : 4 heures - Coefficient : 4

TOUTE NOTE INFÉRIEURE À 6 SUR 20 EST ÉLIMINATOIRE

PARTIE
VÉHICULES "

Concours IIM 2009 – sujets « véhicules »

Codage d'une citerne TMD

Un transporteur (SARL XY) a acheté d'occasion un camion citerne de transport de marchandises dangereuses. Lors de la transaction, l'ancien certificat d'agrément a été perdu. Il vous demande de lui délivrer un nouveau certificat d'agrément et de coder la citerne.

Documents du dossier

Titre du document	Référence	Nombre de pages
Circulaire du 8 décembre 2003	TMD1	9
Certificat d'immatriculation du véhicule	TMD2	1
Procès-verbal de contrôle technique d'un véhicule lourd	TMD3	1
Notice descriptive d'une citerne destinée au transport de matières dangereuses	TMD4	9
Notice descriptive d'un type de véhicule en ce qui concerne ses caractéristiques particulières de construction pour le transport national et international des marchandises dangereuses	TMD5	5
Certificat de vente d'un véhicule citerne	TMD6	1
Attestation de contrôle d'un véhicule citerne	TMD7	2
Demande d'attribution d'un code citerne	TMD8	1
Attestation de conformité à l'ADR	TMD9	1
Demande de certificat d'agrément	TMD10	1
Certificat de conformité aux prescriptions de 8.1.4. de l'ADR	TMD11	1
Fiche de suivi d'un flexible	TMD12	1
Certificat d'agrément ADR vierge	TMD13	1 x 2

Nota 1 : tous les documents sont considérés datés et signés correctement par une personne légitime

Nota 2 : le dossier contient 2 certificats d'agrément vierges. Un seul doit être remis, l'autre peut être utilisé comme brouillon

Réception à titre isolé d'un engin de service hivernal

Un carrossier a équipé un véhicule poids-lourd livré en châssis cabine d'une part d'une benne amovible, d'autre part d'un équipement de déneigement (étrave et dispositif de salage). Il est demandé de vérifier le dossier établi à l'appui de la demande de RTI et d'indiquer le cas échéant les pièces manquantes ou erronées, puis de calculer la répartition des charges en utilisant l'imprimé « certificat de montage d'une carrosserie ».

Documents du dossier

Titre du document	Référence	Nombre de pages
Circulaire du 28 octobre 1997 relative à la réglementation applicable aux engins de service hivernal	ESH1	9
Note du 5 novembre 1997 relative aux engins de service hivernal	ESH2	3
Demande de réception à titre isolé	ESH3	1
Autorisation du constructeur	ESH4	1
Certificat de cession d'un véhicule	ESH5	1
Schéma coté du véhicule en configuration « engins de service hivernal »	ESH6	1

Bulletins de pesée du véhicule	ESH7	1
Attestation de l'aménageur	ESH8	1
Attestation de l'aménageur	ESH9	1
Procès-verbal d'essais établi par l'UTAC	ESH10	4
Notice descriptive du véhicule de base	ESH11	4
Dessin du véhicule après montage de l'étrave	ESH12	1
Certificat de montage d'une carrosserie vierge	ESH13	2 x 2

Nota 1 : tous les documents sont considérés datés et signés correctement par une personne légitime

Nota 2 : le dossier contient 2 certificats de montage d'une carrosserie. Un seul doit être remis, l'autre peut être utilisé comme brouillon.

Surveillance du contrôle des véhicules légers et lourds

Rédiger une note de synthèse exposant :

- l'organisation du contrôle des véhicules légers et lourds en France,
- la surveillance du dispositif par les DRIRE,
- les points forts et les points faibles de cette surveillance,
- les pistes d'amélioration envisageables

Cette note ne devra pas dépasser 2 à 3 pages manuscrites. Aucun document n'est remis à l'appui de ce sujet.